



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, le conseil de la municipalité de Saint-Zénon a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 à la salle Alcide-Marcil, le règlement suivant :

NUMÉRO	OBJET
579-ADM-19	Sur la création d'une réserve financière pour le développement de la fibre optique

QUE toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal de Saint-Zénon durant les heures ouvrables ou sur son site Internet au www.st-zenon.org

DONNÉ À SAINT-ZÉNON, CE 28^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2019.

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière